

2008/8907 - GYMNASSE DE LA RENAISSANCE 3, RUE LAURENT
CARLE A LYON 8E - RAVALEMENT DES FAÇADES -
ENSEMBLE IMMOBILIER 08045 (DIRECTION DE LA
GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

« Le gymnase de la Renaissance, construit depuis plus de 60 ans, n'a
pas fait l'objet d'une rénovation de ses façades depuis très longtemps.

Il est nécessaire non seulement de traiter l'aspect extérieur du bâtiment
mais également de réparer ou de remplacer les parties d'ouvrage défectueuses :
éléments de maçonnerie, appuis de fenêtres, bandeaux... et de traiter les
boiseries. La réalisation de ces travaux, aujourd'hui estimés à 80 000 €, nécessite
le dépôt d'une déclaration préalable ».

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et
Travaux ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à solliciter la déclaration préalable nécessaire
à la réalisation du ravalement des façades du Gymnase de la Renaissance sis 3,
rue Laurent Carle à Lyon 8^e.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE